

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Vice-Primature

Ministère de l'Environnement et Développement Durable (VP/MEDD)
Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORÊT
(UC-PIF)

Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS)

Termes de Référence

Recrutement de trois (3) Consultants Individuels Provinciaux en Charge de Sauvegardes socio-environnementales du PIREDD/MBKIS

1. Contexte général

Le Gouvernement de la RDC a reçu un Don du Groupe de la BAD de 21,5 millions de dollars US dans le cadre du Programme d'Investissement pour la Forêt, l'un des instruments du Fonds d'Investissement Climat, en vue de réduire la déforestation par des investissements sectoriels et habilitants dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani et de lutter contre la pauvreté dans ces bassins. Ce Don consiste à couvrir les coûts du Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS).

A cet égard, le Gouvernement de la RDC a mis en place une Cellule dénommée « Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) », supervisée par le Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable (SG-EDD) de la Vice-Primature, Ministère de l'Environnement et Développement Durable (VP/MEDD), pour coordonner ce projet et en assurer la Maîtrise d'Ouvrage. Elle est représentée au niveau de chaque bassin par une Coordination Provinciale à Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani. Suivant les dispositions d'exécution du PIREDD/MBKIS, trois Agences Locales d'Exécution (ALE) ont été recrutées sur base compétitive pour la mise en œuvre des activités sur terrain, dont une ALE dans chacune des bassins à Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani. Le PIREDD/MBKIS comporte trois composantes :

- Composante 1 : Appui à la gestion durable des forêts ;
- Composante 2 : Appui à l'agriculture durable et à la sécurisation foncière ;
- Composante 3 : Gestion de Projet.

Le but du projet est de contribuer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) issues de la déforestation et de la dégradation des forêts tout en contribuant à la réduction de la pauvreté des populations dans les Bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani.

Les différents Territoires, axes et sites intervention du PIREDD/MBKIS dans les trois bassins sont les suivants :

a) Mbuji-Mayi

Province	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Bassin de Mbuji-Mayi	Miabi	Mbuji-Mayi – Miabi	Miketa
	Lupata pata	Mbuji-Mayi – Mabaya	Mabaya, Kankelenge
	Luilu	Mbuji-Mayi – Mwene-Ditu	Katabaye, Luputa

b) Kananga

Province	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Bassin de Kananga	Kazumba	Kananga – Kazumba	Kazumba
	Demba	Demba	Demba
	Dimbelenge	Kananga – Lac Mukamba	Kamembele

c) Kisangani

Province	Territoires	Axes	Sites d'intervention
Bassin de Kisangani	Opala	Kisangani-Opala	Yaleko
			Lieke-Lesole (Peuples Autochtones)
	Banalia	Kisangani-Banalia	Bengamisa
		Kisangani-Banalia	Panga (Peuples Autochtones)
	Lubuya Bera	Hinterland de Kisangani	Masako et Kisangani

Spécifiquement et conformément aux composantes 1 et 2, le projet vise :

(i) Composante 1 : Appui à la gestion durable des forêts

- La réhabilitation des forêts dégradées ;
- La réalisation des plantations forestières ;
- L'encadrement de la filière bois énergie ;
- Le renforcement des capacités.

(ii) Composante 2 : Appui à l'agriculture durable et à la sécurisation foncière

- La promotion des pratiques agricoles durables ;
- La promotion des plans locaux d'utilisation des terres ;
- L'appui au mécanisme de sécurisation foncière ;
- Les mesures d'accompagnement des plans locaux de développement.

Le PIREDD/MBKIS est un projet de la catégorie II. Conformément à l'accord de don, il devrait y avoir au sein de chaque Coordination Provinciale, la présence d'un Expert en sauvegarde socio-environnementale. C'est dans ce contexte que sont développés les présents Termes de référence pour le recrutement de trois (3) Consultants Individuels en charge de Sauvegardes Socio-Environnementales au sein des Coordinations Provinciales du PIREDD/MBKIS dont un Consultant par bassin (Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani). Ces trois (3) Consultants Individuels auront en la responsabilité de faire le suivi de la mise en œuvre du PGES.

2. Mandat général

Sous la supervision de chaque Coordonnateur Provincial du PIREDD/MBKIS et du Spécialiste Principal en Sauvegardes Sociales et Environnementales basé à Kinshasa et l'autorité du Coordonnateur National du PIF, les trois (3) Consultants Individuels en charge de Sauvegardes Socio-Environnementales auront pour mission d'appuyer les Coordinations Provinciales dans la mise en œuvre par les ALEs des mesures de gestion des risques sociaux et environnementaux liées aux activités du projet, y compris notamment la mise en œuvre des instruments spécifiques produits et

autres plans d'action de mitigation des risques sociaux et environnementaux. Plus particulièrement, la mission de ces Consultants est d'assurer le pilotage du dispositif de sauvegardes avec les parties prenantes sur le terrain. Leur mission consistera à réaliser les actions suivantes :

- S'assurer de la bonne exécution des mesures de sauvegardes et piloter le mécanisme de gestion des plaintes y associé ;
- Produire des plans de travail et des rapports réguliers sur les avancées de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sociale et Environnementale ;
- Revoir les rapports de mise en œuvre Environnementale et Sociale des Agences Locales d'Exécution ;
- Suivre la mise en œuvre des mesures de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et les violences contre les enfants (VCE) dans les sites ;
- Etablir et maintenir une bonne entente et collaboration avec les experts dédiés des ALEs en Sauvegardes Environnementales et sociales dans la collecte et le partage des informations ainsi que dans la conduite des activités avec les partenaires (MOD, entreprises et prestataires) ;
- Elaborer des rapports périodiques assortis de propositions conséquentes sur l'état d'exécution des activités de suivi des impacts socio-environnementaux des projets ;
- Participer à l'actualisation des instruments des sauvegardes du PIF en collaboration avec l'expert principal en Sauvegardes Socio-environnementales basé à Kinshasa ;
- S'acquitter de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées en matière de mise en œuvre des activités sociales et environnementales du projet ;
- Participer au suivi et à la supervision socio-environnementale ;
- Appuyer à la résolution des plaintes et les réclamations enregistrées.

3. Profil du Candidat

Chaque Consultant Individuel devra répondre au profil minimum suivant :

- Diplôme universitaire de niveau au moins bac + 5 en Environnement, en économie de l'environnement, en sciences sociales ou autres formations d'un niveau et contenu équivalents ou pertinents ;
- Avoir au minimum 5 ans d'expérience professionnelle dans un domaine pertinent en rapport avec l'environnement, le développement durable et les changements climatiques et projet de développement ;
- Avoir réalisé au cours des 5 dernières années, au moins deux missions similaires e, en animation, sensibilisation, mobilisation et gestion communautaire ;
- Bonne maîtrise de la rédaction des rapports de mis en œuvre des projets et ou programmes
- Avoir réalisé au moins deux missions de suivi - évaluation /sociale et/ou environnementale de projets ;
- Justifier d'une bonne connaissance des politiques environnementales des Bailleurs de fonds internationaux (BAD, IDA/Banque Mondiale, DFID, AFD, UE, etc) ;
- Justifier d'une bonne connaissance des Règles et Procédures nationales (RDC) en matière environnementale ;
- Avoir la maîtrise en informatique Word, Excel, PowerPoint et Internet ;
- Avoir des aptitudes à travailler en équipe et sous pression.

4. Exigences de la mission

Les Consultant devront répondre aux exigences ci-dessous :

- Avoir un devoir de réserve et de confidentialité durant toute la mission ;
- Maintenir une conduite irréprochable et le respect de l'ensemble des acteurs et des règles et procédures en vigueur au niveau national et à la BAD ;
- Posséder de bonnes techniques d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe sous pression et avec différents groupes de parties prenantes ;
- Garantir une disponibilité immédiate pour la réalisation de la présente mission.

5. Les livrables

Les livrables seront élaborés et produits sous forme de :

- Rapports mensuels, trimestriels, semestriels, annuels, ou circonstancié de suivi de mise en œuvre de Sauvegardes Socio-environnementales suivant une fréquence trimestrielle et/ou annuelle, ou en cas de besoin.
- Rapports des missions circonstanciées de terrain.

6. Calendrier et durée de la mission.

La durée de la mission pour chaque Consultant Individuel Provincial est d'un (1) an renouvelable, en cas de besoin, sur la base de la performance jugée acceptable par le Client. Les trois (3) Consultants individuels Provinciaux seront basés dans les trois (3) Coordinations Provinciales du PIREDD/MBKIS, dont un dans chaque bassin (Mbuji-Mayi, Kananga et Kisangani). Toutefois, ils pourront être emmenés à effectuer des missions sur le terrain, selon le besoin et la nécessité.

7. Lieu d'affectation

- Un Consultant Individuel pour le bassin de Mbuji Mayi basé à Mbuji Mayi ;
- Un Consultant Individuel pour le bassin de Kananga basé à Kananga ;
- Un Consultant Individuel pour le bassin de Kisangani basé à Kisangani.